

Politique d'accessibilité et conditions d'accès

Personnes en situation de handicap

(Annexe détaillée)

Objectifs

- ❖ Savoir renseigner sur l'accessibilité de nos formations à un handicap donné
- ❖ Mettre en œuvre les solutions pour accueillir et former les participants en situation de handicap

Dates 01/09/2025_V02 (Annexe)

Version V02

Mots-clés Handicap, fauteuil roulant, mal-voyant, mal-entendant, muet, autiste, dyslexique, agefiph, accessibilité handicap, accompagner un stagiaire handicapé, accueil handicap, handicap visuel, handicap auditif, troubles-dys, dyslexie, handicap moteur, maladies chroniques, troubles du spectre autistique, handicap mental, handicap psychique, troubles cognitifs, rqth

Auteur Philippe BOURBON

OBJECTIFS

L'ASPEC se doit en tant qu'organisme de formation de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des stagiaires en situation de handicap.

La procédure :

- ❖ Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour un(e) apprenant(e) handicapé(e) et comment mettre en œuvre l'accueil de ces apprenant (e)s en fonction des diverses formes de handicap
- ❖ Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à l'ASPEC pour l'adaptation matérielle
- ❖ Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles (Indicateur 26 - Qualiopi)
- ❖ Explique ensuite comment les intervenants(es) externes doivent se former aux diverses formes de handicap.

PROCEDURE

INFORMATION PRÉALABLE

Les formations ASPEC ne sont pas adaptées aux déficients intellectuels.

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- ❖ Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire
- ❖ Formation inter : vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible auprès du Référent Handicap
- ❖ Formation Intra : demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement prévoir par l'entreprise hôte

ORGANISER LA FORMATION

1. Lors de la réunion entre l'intervenant, le référent pédagogique, le référent Handicap et/ou le contact dédié à l'ASPEC, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de l'intervenant à assurer la formation.
2. Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place à l'ASPEC s'ils ne sont pas préexistants.
3. Le Référent Handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel et le contenu du programme et les méthodes pédagogiques
4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation du lieu de formation

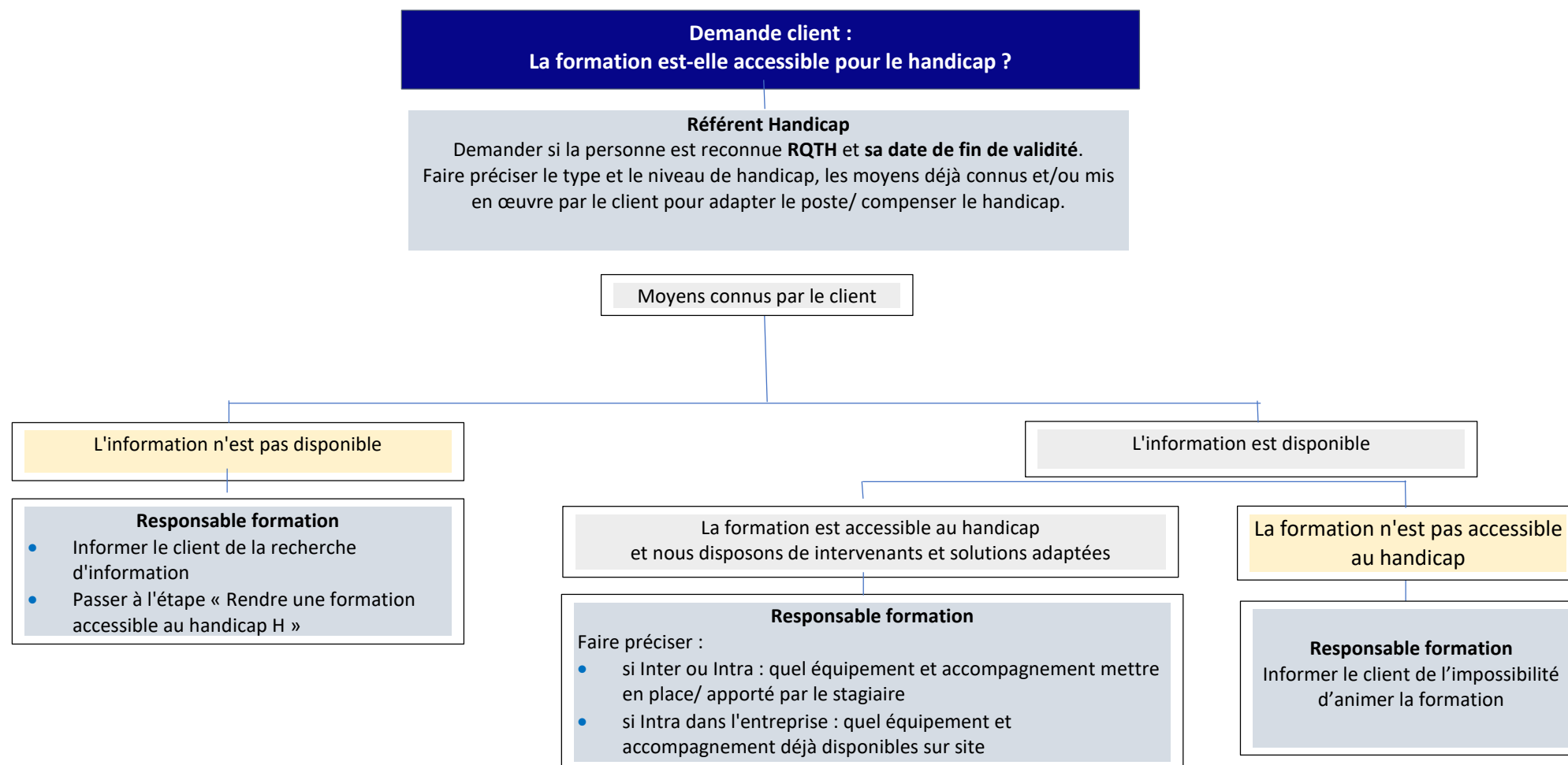
LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Le Référent Handicap chez ASPEC a plusieurs missions :

- ❖ Accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation en faisant des points réguliers avec elles.
- ❖ Assurer la prise en compte du handicap par l'intervenant(e) et vérifier que les compensations sont mises en place
- ❖ Assurer une veille sur le Handicap
- ❖ Construire une politique d'inclusion des personnes handicapées
- ❖ Informer et sensibiliser les collaborateurs travaillant chez ASPEC
- ❖ Développer un réseau de partenaires
- ❖ Communiquer sur les actions mises en œuvre

Contact référent Handicap : Philippe BOURBON : philippe.bourbon@aspec.fr

REPONDRE A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT



RENDRE UNE FORMATION ACCESSIBLE AU HANDICAP

Demande d'information pour une formation avec un handicap connu
(Type et niveau de handicap)

Référent Handicap :

Demander aux intervenants(es) identifiés pour la formation :

- Quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis de ce handicap
- Leur aptitude / volonté d'assurer la formation pour ce handicap

Référent Handicap :

Contacteur un Conseiller handicap pour connaître les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste / compenser le handicap

Responsable formation :

Valider avec l'intervenant(e) la compatibilité des recommandations du Conseiller handicap avec la formation
Si l'intervenant(e) ASPEC ne veut pas assurer le cours avec un stagiaire handicapé, chercher un autre formateur

Référent Handicap :

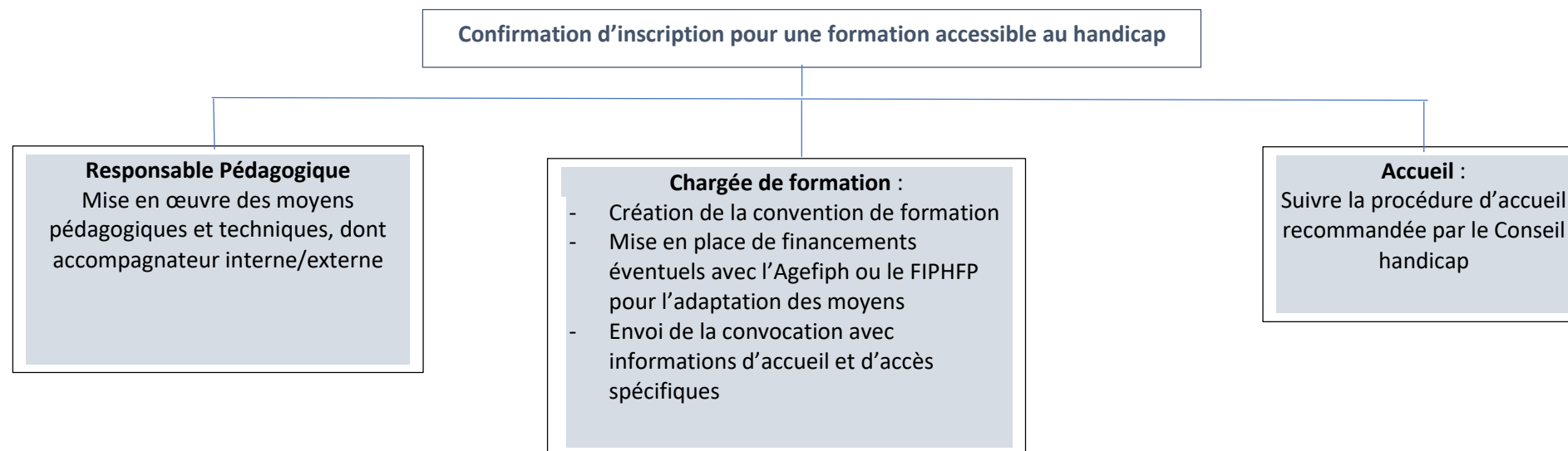
Donner à l'intervenant(e) le lien pour suivre les module(s) d'e-learning
Agefiph spécifique(s) au handicap et ceux pour adapter son programme, ses outils, son rythme de formation

Logistique :

Vérifier la disponibilité ASPEC

- Accès (parking, badges)
- Supports de cours adaptés
- Installation des salles

MISE EN ŒUVRE D'UNE FORMATION ACCESSIBLE AU HANDICAP



Les différents types de handicap – Sigles importants

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPC : plan personnalisé de compensation

Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

La RQTH est accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard du PPC.

Qui fait quoi pour qui

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Fonctions concernant :

- ❖ Référent pour l'insertion professionnelle
- ❖ L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-75-paris.html>

France Travail, pour les demandeurs d'emploi du privé

C'est le référent handicap de France Travail qui assure les contacts avec les autres acteurs du service public de l'emploi, Cap Emploi et missions locales. Le financement géré par Pôle Emploi concerne les frais pédagogiques, les frais d'adaptation sont à voir avec l'Agefiph. Les démarches se font dans l'agence locale de résidence du demandeur d'emploi, pas son conseiller France Travail.

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans

Missions : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans dont l'orientation et l'accompagnement à la formation continue

Annuaire des missions locales :

<https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Cap emploi, pour les salariés du privé

Cap emploi : organisme de placement spécialisé avec une mission de maintien dans l'emploi.

Cap emploi accompagne :

- ❖ les bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants)
- ❖ les employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

L'aide finance les coûts pédagogiques des formations permettant de garder un emploi ou de s'adapter aux nouveaux métiers

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-salaries-handicapes-dans-le-cadre-dun-maintien-de>

Aides à la formation

Les aides ne sont accordées si le RQTH est dans sa période de validité

- ❖ **AGEFIPH** pour les stagiaires salariés du secteur privé.
Prescription faite par le conseiller Pôle emploi, Cap Emploi ou de la mission locale.
- ❖ La demande de financement peut aussi être adressée par l'entreprise.
- ❖ L'aide est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap. Elle concerne le coût pédagogique.
L'aide est cumutable avec les aides de droit commun.

L'AGEFIPH ne fait que du financement, sur étude du dossier individuel. Elle ne donne pas d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste de travail. Pour cela, elle oriente vers le médecin du travail.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-parcours-vers-emploi>

- ❖ **FIPHFP** pour les stagiaires salariés du secteur public.
Domaine : reconversion professionnelle afin de favoriser leur maintien dans l'emploi public.
- ❖ Prescription faite via sa e-plateforme.
- ❖ Le financement porte sur les frais pédagogiques (plafond de 10 000 € par an de date à date, durée maximale de 3 ans), sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation.

L'aide est cumutable avec les aides de droit commun.

Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap

Référent de parcours

C'est un conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi, d'une mission locale...
Il faut demander ses coordonnées si le participant nous contacte de lui-même et ne connaît pas les moyens d'adaptation

Médecine du travail

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Référent pour l'insertion professionnelle

L'équipe pluridisciplinaire (évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global

MDPH 75 - Paris

2 rue Rigault - 92000 Nanterre

Téléphone : 01 41 91 92 50 - Fax : 01 41 91 93 09

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75>

France travail

Contact : le conseiller Pôle Emploi du demandeur d'emploi handicapé, dans son agence locale

Cap Emploi

Antenne Parisienne

Cap emploi Paris - 43bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris

Téléphone: 01 44 52 40 60

<https://www.agefiph.fr>

Agefiph

Délégation régionale Ile-de-France

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran - 94110 Arcueil

ile-de-france@agefiph.asso.fr

Téléphone : 800 11 10 09 de 9h à 18h

Associations

Mal-voyants

Le pôle accessibilité numérique au sein du service informatique de la Fédération des aveugles de France assure des formations aux utilisateurs aveugles et malvoyants sur les outils de compensation comme :

- ❖ les logiciels d'agrandissement de l'écran qui améliorent le confort de lecture en permettant de modifier les couleurs, les contrastes et de zoomer la taille de l'écran ;
- ❖ les lecteurs d'écran qui vocalisent grâce à une synthèse vocale les contenus affichés sur l'écran d'ordinateur ;
- ❖ l'afficheur braille qui est relié à un ordinateur et retranscrit de manière tactile le contenu en points braille ;
- ❖ les bloc-notes braille, de manière autonome et en mobilité, permettent d'afficher les contenus en braille, la rédaction de notes, la consultation de courriels et la gestion d'un agenda. Ils peuvent également être couplés à une synthèse vocale.

L'Adapt : association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Elle accompagne la personne handicapée dans son combat.

L'Adapt Ile-de-France

25, avenue de la Paix - 92320 Chatillon

Tél : 01 75 60 60 00

cmpr.chatillon@ladapt.net

<https://www.ladapt.net/search/site/formation>

Liste de prestataires / Autres associations

Cimis : vente de matériels et logiciels pour déficience motrice, visuelle, ergonomie, communication

<https://www.cimis.fr/>

Sourds - Malentendants

L'application Ava, sous-titre les communications professionnelles.

L'application Roger Voice permet de dialoguer au téléphone grâce à la retranscription écrite des propos de son interlocuteur. L'outil de synthèse vocal permet également de répondre par écrit.

Association Exasso France : Facilitateur de maintien et retour à l'emploi pour professionnels handicapés

<https://www.linkedin.com/in/association-exasso-france-12a34b5a/>

Formation / Sensibilisation

Pour les intervenants et formateurs qui le souhaiteraient, l'Agefiph organise pour les acteurs franciliens, des sessions de sensibilisation gratuites, en présentiel (Inter et Intra) et/ou en e-learning. Il s'agit de sensibilisation et non de formation. Quelques exemples de formations ci-dessous :

Modules d'e-learning Inscription sur : <https://agefiph-professionnalisation-idf-programme-1.learnx.fr/>

« Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »

Objectifs :

- Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et d'emploi des personnes handicapées (loi handicap, compensation, accessibilité...).
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (typologies, caractéristiques, public...).
- Repérer les acteurs généralistes ou spécialisés jouant un rôle dans le parcours vers et dans l'emploi (PRITH, Cap Emploi, Agefiph, MDPH, FIPHFP, acteurs du SPRO...).

« Handicap mental ou psychique »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

« Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

« Handicap visuel et auditif »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

« Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

« Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? »

Objectifs :

- S'approprier les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005.
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (typologies, caractéristiques, public...).
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points de vigilance.
- Identifier un premier niveau de personnes ressource et/ou relais.

« Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »

Objectifs :

- Maîtriser les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005 et le contexte législatif relatif à l'accessibilité des organismes de formation et « qualité »
- Capacité à identifier les adaptations nécessaires et à les mettre en œuvre (le cas échéant avec l'aide d'un tiers)
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points d'amélioration
- Capacité à outiller son collectif de travail dans une démarche d'amélioration continue.

« Connaissance de base »

<https://www.actionspro-agefiph-idf.fr/>

Les objectifs sont les mêmes que le module « Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi » proposé en e-learning